



Chères lectrices, chers lecteurs

Je suis heureux de vous faire parvenir notre dernier Infoticker SISA **declare|it**. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour.

Par cette voie, vous accédez aux informations essentielles concernant les nouvelles versions **declare|it**, les procédés Dte, les changements pour les certificats douaniers, la TVA et les nouveaux Security Amendments.

Le 1^{er} janvier 2011 et les déclarations préalables pour les envois dans des pays tiers approchent à grands pas. Avec les mises à jour des applications de SISA **declare|it** vous êtes en mesure de saisir toutes les données de sécurité supplémentaires demandées par la DGD, et de les transmettre aux autorités douanières suisses dès le 4^{ème} trimestre 2010.

L'équipe **declare|it** de SISA est à votre écoute pour toute question supplémentaire.



Jürg Zellmeyer
Chef de produit **declare|it**

Security Amendment

Pour les déclarations d'exportation dans des pays tiers des données supplémentaires similaires à celles contenues dans les déclarations d'exportation sont demandées.

De nouvelles possibilités de configuration pour l'importation de données sont contenues dans **declare|it**, ne nécessitant plus d'adaptation éventuelle de l'interface implémentée actuellement.

- Avec la saisie du pays de destination la vérification des données de sécurité est automatique.

- Les adresses de sécurité (expéditeur, destinataire) peuvent être copiées à partir d'adresse existantes
- Le numéro de matricule du commerce (UCR = Unique consignment reference) peut être copié d'une référence existante.

Nouvelle version **declare|it**

Conformément à l'instauration des déclarations préalables de sécurité, SISA fournit de nouvelles versions de **declare|it** e-dec Import et Export tout comme de **declare|it** NCTS:

- **declare|it** Import V2.6
- **declare|it** Export V2.6
- **declare|it** NCTS V2.7

Les nouvelles versions seront fournies à partir de la mi-octobre.

La conversion sur les nouvelles versions doit impérativement avoir lieu avant le 20.12.2010, date à laquelle la douane procédera à la migration. Car, outre les données de sécurité déjà citées, des adaptations des annonces de transmission et des données de base de la douane ont été intégrées.

L'installation des nouvelles versions sur le centre de calcul SISA est prévue pour la fin octobre.

Dte

A partir d'octobre la nouvelle application **declare|it** **Safe** pour un archivage conforme d' e-dec Export et de la Dte est mis à disposition sur le centre de calcul.

Safe va aussi permettre d'archiver la Dte e-dec Import. SISA est en train d'intégrer entièrement la Dte import dans les applications existantes et sera disponible dès la première moitié 2011.

Nouveaux certificats de la douane

La DGD a signalé que les certificats e-dec nécessaires pour la transmission sécurisée et cryptographique des données existantes dans e-dec, devront être remplacés en décembre 2010. La DGD publiera le nouveau certificat le 11.10.2010, celui-ci devra être installé sur le système des clients le 11.12.10 au plus tard.

SISA mettra le nouveau certificat à disposition en même temps qu' e-dec V2.6. Si la nouvelle version d'e-dec n'est pas installée jusqu'à décembre 2010, le certificat doit être installé manuellement. Dans ce cas, nous vous prions, de contacter notre support.

Support du système d'exploitation

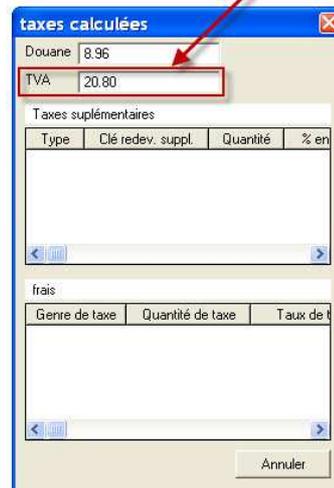
Depuis plusieurs années, Microsoft a arrêté le support de Windows 2000. Le support de PCs avec la version Window 2000 n'est plus possible avec les nouvelles versions **declare|it** Import et Export pour des raisons techniques.

Windows XP a déjà été retiré par Microsoft. SISA examine pour combien de temps le support sera encore possible pour Windows XP.

Augmentation de la TVA

Au 1.1.2011 le taux de TVA standard passera de 7.6% à 8% et pour le taux réduit de 2.4% à 2.5%. Comme dans e-dec Import, seul le code TVA et non le taux est transmis, le taux pourra être repris par la douane pour la facturation. De sorte que rien ne change pour le déclarant (transporteur et importateur). Les montants TVA pour les réponses, les bordereaux et les décisions de taxation seront facturés automatiquement par la douane, avec le nouveaux taux à partir du 1.1.2011.

Si vous utilisez les facturations préalables du prélèvement de la TVA, les paramètres e-dec avec les taux doivent être enregistrés localement comme suit:



Parameter	Alter Wert	Neuer Wert
PAR000113	076	080
PAR000114	024	025

Agenda et activités

- Seminaire SSC douane et TVA les 20 et 21 Octobre à Olten. SISA fera un exposé sur la Dte export et import et proposera un Workshop.
- Usergroup Meeting **declare|it** début novembre pour des participants définis.
- La nouvelle formation pour le dipl. de Supply Chain Manager proposée par la GS1 est effectuée en collaboration avec SISA. SISA y enseigne le sujet de la douane.

© SISA Octobre 2010